

Séminaires 2017 - Conditions générales

À qui s'adressent ces séminaires ?

Ils sont destinés à toute personne qui souhaite s'informer, prévenir ou mieux lutter contre les maladies chroniques et dégénératives. Ils ne requièrent aucune connaissance préalable.

Comment se procurer un bulletin d'inscription ?

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site www.docteur-michel-lallement.com ; il peut vous être envoyé par courrier à votre demande.

Comment s'inscrire ?

Votre inscription deviendra effective dès réception de votre bulletin d'inscription dûment complété et de votre règlement, à envoyer à l'adresse suivante :

Magali BOUCHIBA, responsable coordinatrice - 337, chemin du petit four - 06600 ANTIBES.

Le nombre de places étant limité, il est préférable de réserver tôt.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Magali BOUCHIBA, responsable coordinatrice,
par mail : magali.ressource@gmail.com ou par téléphone au 06 87 28 43 57.

Est-il possible de reporter ou annuler son inscription ?

Vous pouvez demander l'annulation de votre inscription uniquement en cas de force majeure dûment justifiée. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date du séminaire, un montant forfaitaire de 30 % du prix total sera retenu. En l'absence de justification, le chèque sera encaissé en totalité.

Propriété intellectuelle ?

L'association CESAM (centre d'éducation santé des Alpes-maritimes) est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des informations fournies lors des formations qu'elle propose. A ce titre, il est interdit d'enregistrer ou filmer ; aucune transformation, modification, reproduction, publication, dénaturation, totale ou partielle des supports pédagogiques n'est autorisée. CESAM demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire ; les participants s'engagent à respecter les droits de propriété de CESAM.